

EXPOSITION

LOIRÉTAIENS CITOYENS !

UNE HISTOIRE DE LA CITOYENNETÉ
DANS LE LOIRET

**DU 18 SEPTEMBRE
AU 29 OCTOBRE 2021**



WWW.ARCHIVES-LOIRET.FR
WWW.LOIRET.FR

Livret de l'exposition « Loirétains, citoyens ! », Du 18 septembre au 29 octobre 2021

Le présent livret concerne les documents d'archives placés sous vitrine en complément des panneaux de l'exposition itinérante *Loirétains, citoyens ! Une histoire de la citoyenneté dans le Loiret*, présentée aux Archives départementales du Loiret du 18 septembre au 29 octobre 2021.

L'exposition itinérante est destinée à être empruntée par tout établissement scolaire, mairie, association, EHPAD etc. qui le souhaite. Ses panneaux sont consultables en permanence sur le site des Archives départementales du Loiret avec des propositions d'exploitation pédagogique ou ludique.
→ <http://www.archives-loiret.fr/espace-pedagogique/notre-offre-pedagogique/les-expositions/loiretains-citoyens--une-histoire-de-la-citoyennete-dans-le-loiret>.

Livret de l'exposition « Loirétains, citoyens ! », Du 18 septembre au 29 octobre 2021

SOMMAIRE

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE LOCALE.....	1
Des administrations proches des citoyens.....	1
L'adoption de symboles au niveau local	4
DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS	5
« A voté ! » L'accès des citoyens au suffrage.....	5
Le droit à la liberté d'expression.....	6
Aux armes, citoyens !.....	7
S'ENGAGER	11
S'engager en politique	11
S'investir au service de tous.....	14
Les citoyens prennent la parole	18

Livret de l'exposition « Loirétains, citoyens ! », Du 18 septembre au 29 octobre 2021

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Des administrations proches des citoyens



1 Circulaire du 29 janvier 1813 du préfet du Loiret aux maires du Département, accompagnant leur arrêté de nomination.

(Archives communales de Férolles, 2 O-SUPPL 1 K 71)

Les communes recouvrent bien souvent les territoires des paroisses de l'Ancien Régime. Les départements, quant à eux, sont une création de l'époque révolutionnaire : Conseil Général et Préfet ne sont définitivement institués qu'en 1800.

Par cette circulaire, le préfet envoie aux maires du Loiret une véritable lettre de mission. Il leur précise les termes du serment à prononcer devant le conseil municipal et leur rappelle l'importance de leur responsabilité face aux « papiers relatifs à l'administration » qu'ils doivent se faire remettre s'ils sont nouvellement élus. L'énumération de ces dossiers suffit à rappeler leurs fonctions principales. Leur rôle est ensuite défini, ainsi que l'esprit dans lequel ils doivent agir, sur un ton qui tranche avec celui de l'administration du XXI^e siècle...



La transmission par les maires successifs de Férolles de ces « papiers » permet aujourd'hui aux Férolliots comme au grand public de connaître et d'avoir accès à ces archives communales. Elles témoignent non seulement de l'administration de ce territoire mais aussi de l'histoire de ses habitants.



2 Autorisation de procéder à l'installation des conseillers municipaux de Férolles, le 4 octobre 1831.

(Archives communales de Férolles, 2 O-SUPPL 1 K 71)



3 Nomination du maire de Férolles par le préfet, le 15 octobre 1831.

(Archives communales de Férolles, 2 O-SUPPL 1 K 71)



4 « Département du Loiret, divisé en quatre Arrondissements et 55 Cantons. », 1802.

(Arch. dép. du Loiret, 2 Fi 28)

La création des Départements s'accompagne de la publication de cartes, qui témoignent aujourd'hui de divers tâtonnements dans la recherche des subdivisions administratives les plus pertinentes.

Document n°1

Orléans, le 29 Janvier 1813.

Renouvellement
quinquennal des maires
et adjoints, en janvier
1813.

LE PREFET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET,
Baron de l'Empire,

A MM. les Maires du même Département.

MONSIEUR,

Conformément au décret du 15 avril 1806, en vertu duquel le renouvellement quinquennal des maires et adjoints doit s'opérer au premier janvier 1813, je vous transmets ci-joint un extrait de mon arrêté de ce jour, portant votre nomination aux fonctions de maire de cette commune, ainsi que celle de votre adjoint.

Soit que vous ou votre adjoint ayez déjà exercé ces fonctions, soit que vous y soyez appelés pour la première fois; avant d'en commencer l'exercice, vous voudrez bien, au reçu de la présente et en vertu de cette lettre, réunir le conseil municipal de votre commune, dont j'autorise la convocation à cet effet, pour prêter, entre ses mains, le serment prescrit par l'article 56 du sénatus consulte du 28 floréal an 12: *Je jure obéissance aux constitutions de l'empire, et fidélité à l'empereur.*

Vous recevrez ensuite le même serment de votre adjoint, et vous dresserez de cette séance, un procès-verbal qui sera transcrit sur les registres de la mairie, et dont vous adresserez copie à votre sous-préfet.

Si vous êtes appelé, pour la première fois aux fonctions de maire, vous joindrez à ce procès-verbal l'acte de remise, entre vos mains, par votre prédécesseur, de tous les papiers relatifs à l'administration: vous lui en laisserez un double pour lui servir de décharge.

Ces papiers consistent, en registres de l'état-civil, bulletins des lois et leurs tables, registres des arrêtés et délibérations, budget de l'année et des précédentes, matrices des rôles de contributions, atlas du cadastre, pour les communes des cantons cadastrés, et ma correspondance tant imprimée que manuscrite. Je vous observe que les bulletins des lois et de ma correspondance imprimée, ont une série de numéros qui vous fera facilement connoître s'il y a des lacunes. Je vous recommande la visite la plus sévère des papiers dont vous deviendrez désormais responsable, et je désire que vous rendiez compte à votre sous-préfet des pièces égarées, afin qu'il les fasse remplacer aux frais de votre prédécesseur.



5 Carte du département du Loiret divisé en 4 arrondissements et 31 justices de paix, an 1808 et « Vue du pont d'Orléans » dans l'angle supérieur gauche.

(Arch. dép. du Loiret, 2 Fi 45 c)



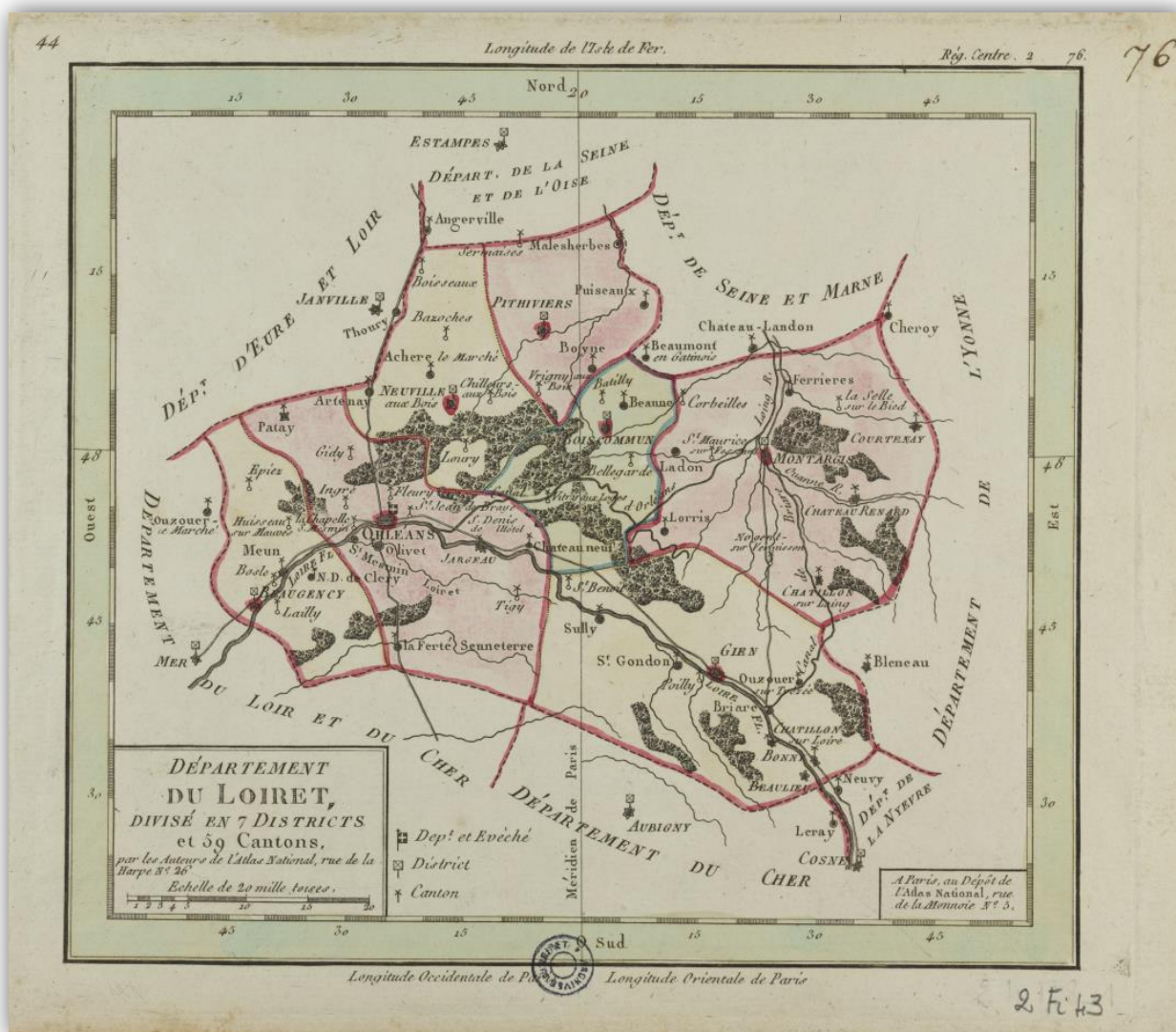
6 Département du Loiret divisé en sept districts et en cinquante-neuf cantons dessiné par Monsieur de Féra. « Orléans comprend quatre cantons, un intra-muros, et trois extra-muros. »



(Arch. dép. du Loiret, 2 Fi 2)



7 Département du Loiret, divisé en 7 districts et 59 cantons, par les auteurs de l'Atlas National, rue de la Harpe n°26.



(Arch. dép. du Loiret, 2 Fi 43)



8 Carte du département du Loiret n°79 entourée de divers attributs caractérisant le département (grappe de raisin, feuilles de chêne, tissu, cierges, serrure, etc.).

(Arch. dép. du Loiret, 2 Fi 4)

L'adoption de symboles au niveau local



9 Affiche des festivités organisées par la commune de Mardié pour le 14 juillet, vers 1919.

(Archives communales de Mardié, 387 O-SUPPL 1 | 7)

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

« A voté ! » L'accès des citoyens au suffrage



Circulaire du 5 décembre 1848, du préfet du Loiret aux maires du département, attirant leur vigilance sur le bon déroulement des élections présidentielles à venir.

(Arch. dép. du Loiret, 623 J 55)

Le 23 avril 1848 eurent lieu les premières élections au suffrage universel masculin, afin de désigner les députés de l'Assemblée constituante de la II^e République. Dans une circulaire du 5 décembre 1848, le préfet du Loiret, Alfonso Pereira, fait allusion à des « faits regrettables » s'étant produits dans le Loiret lors de ces opérations. Le 5 décembre suivant, alors que les élections présidentielles vont avoir lieu, il évoque « la vivacité des passions politiques, l'espèce d'enivrement qu'excite l'usage encore nouveau du suffrage universel » pour inciter les autorités de son département à la vigilance et, le cas échéant, à une ferme répression. Le 9 décembre, les trois-quarts des votes exprimés désignaient Louis-Napoléon Bonaparte comme Président de la II^e République.



Inventaire d'un versement des archives du bureau des élections et de la réglementation générale de la préfecture du Loiret, datant de 1933 à 2002

(Arch. dép. du Loiret, 1292 W)

C'est l'inventaire le plus récent des archives du bureau des élections de la préfecture réalisé et publié par les Archives départementales. Il décrit la complexité et l'importance de ces opérations. Les dossiers relatifs à l'organisation des élections politiques occupent les pages 13 à 35 : élaboration des listes électorales générales et tableaux des rectifications avec état statistique récapitulatif, opérations de révisions de ces listes, cas des ressortissants de l'Union Européenne, établissement des cartes des bureaux de votes, référendum, etc.



Ce bureau est aussi responsable de la réglementation générale.

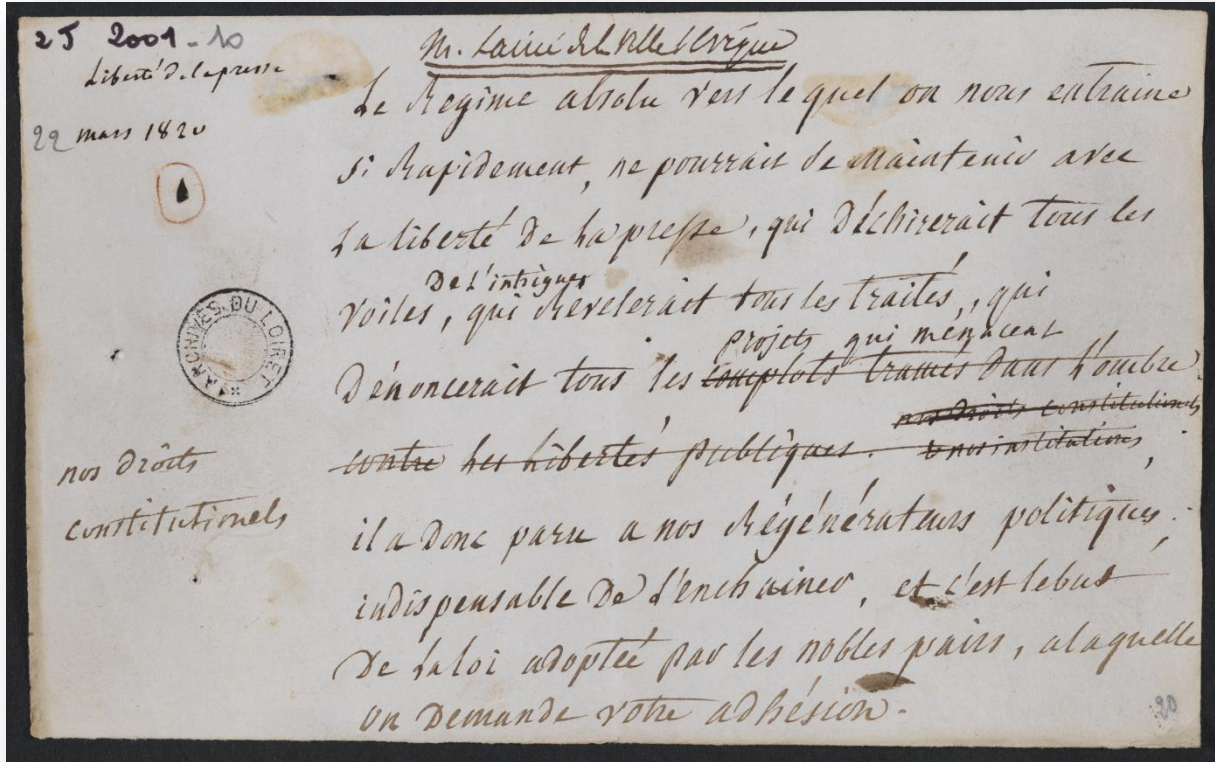
Les pages 2 et 3 de l'inventaire dressent la liste de ses très nombreux domaines d'intervention, allant de l'établissement de la liste des jurés de la cour d'assises à la police de l'air, de la police des hippodromes, à celle de la vidéo et télésurveillance ou celle de la location d'alambics ambulants en passant par l'agrément des pompes funèbres ou le suivi des débits de boisson.

Le droit à la liberté d'expression



12

Discours du député Gabriel Laisné de Villevêque (1766-1851) au sujet du projet de loi relatif aux journaux, prononcé devant la Chambre le 21 mars 1820. Il s'élève contre la censure de la presse et propose de voter contre ce projet.



(Arch. dép. du Loiret, 2 J 2001)



Le manuscrit se présente avec les reprises et ratures liées au travail de rédaction du discours. Il est préparé de façon à pouvoir être tenu de la main gauche et feuilleté de la main droite, et d'une écriture suffisamment grande pour être lu publiquement de façon fluide.



13 Le discours de Gabriel Laisné de Villevêque paraît le lendemain dans *Le Moniteur Universel*.

(Arch. dép. du Loiret, 2 K 2 /62)

Créée le 24 novembre 1789 par Charles-Joseph Panckoucke, La Gazette nationale ou Le Moniteur universel publiait quotidiennement un compte rendu détaillé des séances de l'Assemblée Nationale et de nombreuses nouvelles de l'actualité pour répondre à l'immense curiosité du public pour les événements de la Révolution. Son succès fut rapide et, dès le 27 décembre 1799, il devint l'organe officiel du gouvernement consulaire. En 1848, il prend le titre de Journal officiel de la République française.



14 Une de *La République du Centre*, lundi 11 novembre 1946, avec caricatures d'hommes politiques.

(Arch. dép. du Loiret, 413 J 13)

Aux armes, citoyens !



15 Dossier d'institution de la garde nationale de Marcilly-en-Villette (1830).

(Archives communales de Marcilly-en-Villette, 477 O-SUPPL 3H1)

Modèle et descriptif de l'uniforme de la garde nationale prévu pour les communes rurales, plus économique que pour les citadins car composé essentiellement d'une simple blouse bleue de lin ou chanvre.



16 Carnet de souvenirs de service militaire de Gaston Taforel, effectué à la caserne Sonis, à Orléans (1922-1923).

Le nombre et la diversité des documents collés dans son carnet témoignent de l'importance accordée à cette étape de sa vie.

(Arch. dép. du Loiret, 1 J 1986)



Document n°15



Discours prononcé par le père de Gaston Tafeur lors du dîner d'adieu organisé pour le départ au service militaire de ce dernier et de son frère Lucien.

Son encouragement pour leur départ au régiment se conclut par ces mots : « Vous reviendrez à la vie civile, plus forts [...] aguerris, enfin, des hommes heureux d'avoir accompli leur devoir de bons citoyens et de bons Français et prêts à le continuer. »

A nos deux Conscrits de 22.

Comme il y a 13 mois, en pareille circonstance, nous adressions à votre aîné (malheureusement absent aujourd'hui) nos encouragements pour le départ au régiment. Chers Gaston & Lucien, nous répétons cet acte. Vous vous souvenez de ce que nous disions alors : patience et courage, ce sont des mots, plutôt des sentiments toujours immuables. Comme Armand, vous vous conduirez au régiment comme vous vous êtes conduits toujours, en bons et braves enfants auxquels nous n'avons jamais eu rien à reprocher. Là bas où l'on vous enverra (nous l'ignorons encore), il en sera de même : soyez toujours dévoués et obéissants, sans contrainte, exécutez les ordres sans les discuter, c'est le devoir de ceux qui appartiennent à la "grande unité", et alors vos 18 mois de service terminés, vous reviendrez à la vie civile, plus forts, plus forts, aguerris, enfin des hommes heureux d'avoir accompli leur devoir de bons citoyens et de bons Français et prêts à le continuer.

A vos santes Héros de la 22 et bon courage
et anciens de la 21

Dîner d'adieu. Samedi 22/4/22.

G. Tafeur

(Arch. dép. du Loiret, 1 J 1986)



18 Portrait de groupe de la « classe 22 ».

Gaston Tafforel, la pipe à la bouche est au centre de la photographie (personnage de gauche)



(Arch. dép. du Loiret, 1 J 1986)



19 Préconisations sanitaires délivrées aux jeunes soldats par les trois Ministères de l'Hygiène, de la Guerre et de la Marine.

(Arch. dép. du Loiret, 1 J 1986)



20 Portrait de Gaston Tafforel en uniforme, le 16 janvier 1923.

(Arch. dép. du Loiret, 1 J 1986)

S'ENGAGER

S'engager en politique



21 Marcel DONON

Né dans une modeste famille nivernaise en 1879, Marcel Donon est nommé directeur des services agricoles de la Lozère, puis du Loiret en 1909.

Élu adjoint au maire d'Orléans, Fernand Rabier, en 1912, il assure cette fonction municipale jusqu'en 1919, parallèlement à des missions économiques au cabinet du Ministre de l'Intérieur puis au ministère de l'Agriculture. Il met à profit ses compétences agricoles pour briguer avec succès le mandat de sénateur en 1920.

Conseiller général de Pithiviers en 1919 puis maire de Pithiviers en 1920, il est deux fois élu président du Conseil général entre mai 1934 et août 1943, date de son décès.

D'après l'ouvrage de Pierre Allorant, *Le président du Conseil général du Loiret de 1871 à 1982*, Cahiers du laboratoire collectivités locales, n°2, Presses universitaires d'Orléans, 2003.



22 *Carte agronomique du département du Loiret. Étude des terrains de la commune de Pressigny. Instructions pratiques pour leur amélioration, Marcel Donon, ingénieur agricole, directeur du Laboratoire agricole départemental, professeur départemental d'agriculture du Loiret. Orléans, Imprimerie orléanaise, 1910.*

(Arch. dép. du Loiret, BH BR 11308)



23 *Pendant la Première Guerre mondiale, les besoins de l'armée en alimentation des animaux, et tout particulièrement des chevaux, sont très importants. En tant que directeur des services agricoles du Loiret, Marcel Donon publie un opuscule destiné à soutenir l'effort des cultivateurs l'**Alimentation des animaux de la ferme. Comment économiser le foin et l'avoine** (s.d.)*

(Arch. dép. du Loiret, BH BR 5461)



24 *Rapport de Marcel Donon, au nom de la Commission spéciale d'électrification du Département, session ordinaire du Conseil départemental, 24 septembre 1924.*

(Arch. dép. du Loiret, PO 53)



25 Affiche électorale, « Appel du Docteur Grosbois aux électeurs du canton Nord-Est », élections législatives du 2 juin 1946.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Troisième République est discréditée auprès des Français. Ils répondent très favorablement à un référendum qui conduit à la rédaction d'une nouvelle Constitution pour la France. L'Assemblée constituante, chargée de cette mission, est élue en octobre 1945 mais son projet est rejeté en mai. De nouvelles élections législatives sont alors organisées le 2 juin 1946 pour la remplacer.

(Arch. dép. du Loiret, 413 J 13)



26 Affiche électorale du Rassemblement des Gauches Républicaines, élections législatives du 10 novembre 1946.

Cette seconde Assemblée constituante rédige une nouvelle proposition de Constitution, acceptée cette fois-ci à l'issue du référendum du 13 octobre 1946. La Quatrième République est instituée et les premières élections législatives ont lieu le 10 novembre 1946. Sont élus dans le Loiret, les députés Pierre Gabelle (MRP), Albert Rigal (PCF), Pierre Ségelle (SFIO), Pierre Dezarnaulds (Radical-socialiste) et Pierre Chevallier (UDSR).

(Arch. dép. du Loiret, 413 J 3)



27 Affiche électorale du Rassemblement des Gauches Républicaines, premières élections législatives de la Quatrième République, le 10 novembre 1946.

Cette affiche tend à alerter les électeurs sur un risque de dictature communiste et appelle, avec succès, à voter pour le Rassemblement des Gauches Républicaines du Loiret. À l'échelon national, les communistes ont cependant obtenu un score historique lors de ces élections.

(Arch. dép. du Loiret, 413 J 13)



Voir aussi panneau 6 :

Dans l'hebdomadaire communiste de la fédération du Loiret, *Le travailleur*, on retrouve, caricaturés par Max Rami en juin 1951, les élus de novembre 1946 au milieu d'autres personnalités politiques locales.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 10 NOVEMBRE 1946
Département du Loiret

**RASSEMBLEMENT
des Gauches Républicaines**

MISE EN GARDE

La Fédération Radicale et Radicale-Socialiste du Loiret, apprenant que **M. CASSIER**, candidat de la liste Communiste aux élections législatives se réclame de son appartenance au Parti Radical, rappelle que **M. CASSIER** a été exclu de ce Parti.

La Fédération précise que seule la liste du Rassemblement des Gauches a reçu l'investiture du Parti Radical et Radical-Socialiste.

Cette liste comprend :

D^r Pierre DÉZARNAULDS
(Radical-Socialiste)

D^r Pierre CHEVALLIER
(U. D. S. R.)

Maurice LAVIE
(Radical-Socialiste)

M^{me} OUZILLEAU
(U. D. S. R.)

Fernand PELLETIER
(Radical-socialiste)

C'est pour eux que vous voterez, le Dimanche 10 Novembre !

Dépté légal n° 1.215 - 3^e trimestre 1946. ORLÈANS - IMPRIMERIE DU SOUVENIR

S'investir au service de tous



28

Articles parus dans *La République du Centre* le 23 novembre 1989 et dans *La Nouvelle République du Centre-Ouest* le 26 février 1990, au sujet d'un bus civique sillonnant le Loiret pour inciter les jeunes à voter.

(Arch. dép. du Loiret, 1453 W 749)



29

Photographies, cartes et lettres concernant Georgette Duru, infirmière volontaire durant la Première Guerre mondiale.

Fille du grainetier Louis Duru, Georgette Duru (Olivet 1894 - Orléans 1979) servit en qualité d'infirmière volontaire à l'hôpital complémentaire n°6 au château de Beauvoir d'Olivet durant la Première Guerre mondiale. Ses qualités particulières de dévouement et de douceur lui valurent de très nombreuses cartes et lettres de remerciements (près de 400 !) de militaires auxquels elle avait prodigué ses soins. Elle épousa en 1919 René Simoneau, dernier meunier de Saint-Julien à Olivet.



(Arch. dép. du Loiret, 1 J 2316)



30 Lettre de vœux du docteur Henry, soigné durant la guerre par Georgette Duru. Écrite par un professionnel de la médecine en position de patient, cette lettre donne un éclairage plus précis sur la qualité de sa présence auprès des malades.

(Arch. dép. du Loiret, 1 J 2316)

Transcription

<p>Docteur HENRY Ex-Interne & Lauréat COUSANCES-AUX-FORGES (Meuse)</p> <p style="text-align: right;">Janvier 1920</p> <p style="text-align: center;">Mademoiselle</p> <p>N'allez point croire que je puisse oublier l'infirmière dévouée, douce et souriante, qui - deux grands mois - s'empessa autour d'articulations récalcitrantes - (moins peut-être que leur propriétaire) ! Non ! Je conserve de tant de bons soins un souvenir ému, et je suis heureux de vous présenter à l'occasion du Nouvel an - l'expression de mes vœux les meilleurs et les plus respectueux.</p>	<p>Me permettez-vous de vous demander quelques nouvelles de votre santé ? Remplir pendant quatre ans - et toujours gaiement, à la Française ! - le rôle que nous savons, n'était pas une sinécure !</p> <p style="text-align: center;">Avez-vous des nouvelles de Manu ?</p> <p>Je vais lui écrire.</p> <p style="text-align: center;">Que devient Melle Marie..... ?</p> <p>votre remplaçante, qui se laissait mystifier si joyeusement, si je le crois pour distraire les malades de la salle ?</p> <p style="text-align: center;">Quant à moi - incapable de reprendre mon poste d'avant-guerre, en Ardennes, je me suis réinstallé dans la Meuse. Me voici Lorrain, après avoir été Normand, Parisien, Briard et Champenois - sans parler de la guerre, d'Olivet, Arcachon, Dax - Les voyages forment la jeunesse !</p> <p style="text-align: center;">Si quelque jour, vous veniez - avec votre famille - visiter le pays des ruines et de tant de combats fameux - ne manquez pas de vous arrêter chez moi ! Je sais que Madame Henry serait particulièrement heureuse de vous remercier.</p> <p style="text-align: center;">A nouveau mes bons souhaits, Mademoiselle et mes respectueux hommages.</p> <p style="text-align: right;">Henry</p>
--	---



31 Délibération du conseil municipal de Desmont à propos de l'achat d'une pompe à incendie et de l'achat de tenues pour les pompiers.

En 1811, un premier corps de sapeurs-pompiers est créé à Paris, puis en 1831, une loi en étend la constitution aux communes disposant de moyens suffisants. Ce n'est qu'en mai 1907 que la petite commune de Desmont décide d'acheter une pompe à incendie et de pourvoir à l'entretien de 15 sapeurs-pompiers volontaires. En juillet 1910, Camille Chassin peut ainsi s'engager au service de ses concitoyens pour 5 ans en tant que sapeur-pompier.

(Archives communales de Desmont, 312 O-SUPPL 1 D 5)



Livret de sapeur-pompier de Camille Chassin, établi à Desmont, le 10 juillet 1907.

(Arch. dép. du Loiret, 1 J 2047)



Portrait de Camille Chassin en uniforme de sapeur-pompier.



(Arch. dép. du Loiret, 1 J 2047)



34 **Manuels des concours et d'instruction de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, Paris, 1933 et 1948.**

(Arch. dép. du Loiret, BH P 4950 1 et 2)



35 **Dossier du magazine du Conseil général sur les sapeurs-pompiers du Loiret, publié après le renforcement du rôle du Département dans la gestion et le financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Reflets du Loiret n°66, novembre-décembre 2002.**

Sapeur-pompier : un métier hautement qualifié

On ne s'improvise pas sapeur-pompier. Le métier de ceux que l'on appelle jadis les "soldats du feu", aujourd'hui hautement qualifié et diversifié, impose une solide formation.

Une soumise au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, lequel étudie les mêmes aptitudes que celles requises chez les "pros". La formation continue est spécialement assurée chaque année 11 à 12 000 jours stagiaires, près de quatre-vingt types de formations différentes et chaque cent quatre-vingt stages organisés dans des centres agréés ou dans les locaux du Centre départemental de formation (CEDEFORM) de Sennoy. Protection radiologique, plongée sous-marine, transmission, lutte contre les feux de forêt, utilisation de l'appareil respiratoire isolant sont quelques-unes des multiples techniques que doivent savoir maîtriser les sapeurs-pompiers.

Le vivier des futurs sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires recrutent également dans leurs rangs des médecins, des pharmaciens et des infirmiers, qui participent aux opérations de secours, au suivi sanitaire des personnels, à l'entretien du matériel médical, à la pose de produits pharmaceutiques et aux équipements de secourisme. Il ne faut pas passer par la mobilisation de nouvelles recrues, il existe dans le Loiret trois écoles locales de Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), organisées sous la forme d'associations rattachées à l'Union départementale des sapeurs-pompiers. Elles rassemblent près de deux cents jeunes âgés d'au moins 12 ans. La plus récente a été créée en 1988 à Gien.

Les adolescents qui s'entraînent dans ces "écoles" de la citoyenneté et du service rendu à notre société ont des cours (secourisme, instruction civique, réglementation, risques quotidiens, lutte contre le feu...) et se préparent physiquement aux épreuves du brevet de "bade". Ils sont le vivier des futurs sapeurs-pompiers du département. ■ J.H.

Des équipes spécialisées aptes à intervenir en toute situation

Face à la multiplication des risques, le SDIS s'appuie aujourd'hui sur des équipes aux missions bien particulières, implantées dans les principaux centres de secours.

La Cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR), dotée d'une quarantaine d'hommes, utilise des instruments de mesure et de détection de la radioactivité très élaborés. Elle est mobilisée en cas d'accident, notamment dans une centrale nucléaire comme celle de Dampierre-en-Burly et, plus fréquemment, sur une défaillance ou une recherche de matériel irradiant dans le secteur médical ou industriel.

La Cellule mobile d'intervention chimique (CMC) et ses quarante à cinquante sapeurs-pompiers spécialisés disposent eux aussi de moyens d'analyse, de détection et d'intervention sophistiqués en vue de "figer" une situation délicate, obtenir et neutraliser une fuite de produit toxique, par exemple. Le Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu dangereux (GRIMP), fort d'une trentaine d'hommes, est sollicité lorsque ne suffisent plus les moyens classiques. Il lui revient par exemple d'aller chercher un grieter victime d'un malaise et bloqué dans la cabine de son engin ou de descendre au fond d'un puits ou d'une excavation.

Les plongeurs chargés de rechercher une personne ou un véhicule disparus dans un lac, un étang ou une rivière. Ils assurent parfois également la sécurité de quelques manifestations sportives ou culturelles aquatiques, comme la traversée de la Loire par Jeanne d'Arc, chaque 1^{er} mai, à Saint-Loop. Les deux équipes cynophiles utilisent le flair de leurs chiens pour retrouver des personnes égarées ou des victimes ensevelies sous des décombres. Les équipes de sauvetage délaissées (treize à quarante sapeurs-pompiers) secourent, évacuent ou débloquent un immobilisé ou un terrain effondré, afin d'accéder aux victimes éventuelles.

Le Poste médical avancé (PMA), enfin, est une sorte d'hôpital et de quartier général de campagne, installé sous tentes, sur le terrain, lors d'un sinistre ou d'un accident grave, pour trier, soigner au plus près et au plus tôt, puis préparer l'évacuation de nombreuses victimes. ■ J.H.

« C'est un métier très attrayant, très diversifié, assure Sylvain Silvestri, 27 ans, sapeur-pompier professionnel. »

« Soulager la détresse de victimes »

CLAUDINE BOUTHELOUP, infirmière-chef

Claudine Boutheloup, 50 ans, mariée, mère de deux enfants et grand-mère d'une petite-fille, fait partie de ces professionnels de santé, peu nombreux, mais indispensables à la bonne marche d'un SDIS. L'aide apportée aux autres dans des circonstances dramatiques est depuis toujours sa "passion". À 6 ans, elle faisait déjà des piétons à ses poupées... Après ses études à l'école d'infirmières, Claudine a successivement travaillé en service chirurgie aux urgences du CHR d'Orléans, en dispensaire, au Service médical de la Ville d'Orléans et chez les sapeurs-pompiers du SIVOM de l'agglomération orléanaise. Sapeur-pompier volontaire depuis 1989, Claudine a embrassé la carrière de professionnelle en 2000. Infirmière-chef du Service de santé et de secours médical du SDIS, elle participe au contrôle d'aptitude de ses collègues, aux vaccinations, au suivi des accidents du travail ou en service commandé à la formation et à la vérification du matériel embarqué dans les VSAB. En cas de coup dur, elle intervient sur le terrain aux côtés du médecin, pour poser des perfusions, placer des blessés sous monitoring cardiaque ou encore effectuer des injections. « C'est un métier hyper intéressant au regard du soulagement et de l'aide que l'on peut apporter face à la détresse de victimes. »

« C'est motivant de former des jeunes »

JEAN-MARC DUPLAN, officier sapeur-pompier volontaire

Le lieutenant Duplan, 45 ans, sous l'uniforme, officier sapeur-pompier volontaire, est dans le "civil", responsable de la sécurité au Centre régional des services financiers de la Poste, est sapeur-pompier volontaire (SPV) depuis son retour du service national, en janvier 1978. « Comme j'étais infirmier à l'armée et que j'avais passé mon brevet de secourisme, j'ai voulu continuer d'utiliser ces compétences, espérer ce volontaire gradé qui consiste tous ses jours d'"ART" à son second-métier. » Jean-Marc Duplan effectue une centaine d'interventions par an, donne des cours de secourisme et participe à la gestion de son centre, parce que « c'est motivant de former des jeunes » et qu'il régate chez les pompiers un excellent « esprit d'équipe ». « Et tout cela avec l'accord de sa femme et de ses trois enfants, qui aiment ce que fait papa. »

« Les journées ne sont jamais les mêmes »

Sylvain Silvestri, sapeur-pompier professionnel

ans jeu de mots, Sylvain Silvestri, 23 ans, qui a voulu « être pompier le plus tôt possible », a le feu sacré. Le déclencheur de sa vocation a été un sapeur-pompier venu proposer ses calendriers : il lui a donné les "bagayans" nécessaires pour intégrer les Jeunes sapeurs-pompiers. À 16 ans, Sylvain est devenu volontaire, puis professionnel à 20 ans, après avoir décroché son bac et été reçu au difficile concours de la profession (sept places pour deux cents à trois cents candidats). Il fait aujourd'hui partie du GRIMP au sein duquel il espère ainsi vivre des expériences variées. « C'est un métier très attrayant, très diversifié, assure Sylvain. Les journées ne sont jamais les mêmes. On s'entraîne physiquement. On parle avec les gens. On les aide... Quelles que soient les circonstances, comme la vue d'enfants victimes d'accidents de la route, Sylvain s'efforce de prendre sur lui et de dominer ses émotions. » De toute façon, le stress est nécessaire pour ne pas faire d'erreurs, contrôler ses gestes et respecter les consignes de sécurité. ■

(Arch. dép. du Loiret, PR 714)

Dès 1938, une loi prévoit la création de services d'incendie et de secours, qui deviennent des établissements publics départementaux en 1955. Depuis la décentralisation, les Conseils départementaux ont pris une place très importante dans leur gestion. Avec l'obligation d'assurer l'égalité des citoyens où qu'ils habitent, et les moyens plus importants dont ils disposent, ils ont pu contribuer à résorber les disparités de dotation en matériel qui pouvaient exister d'une commune à l'autre.

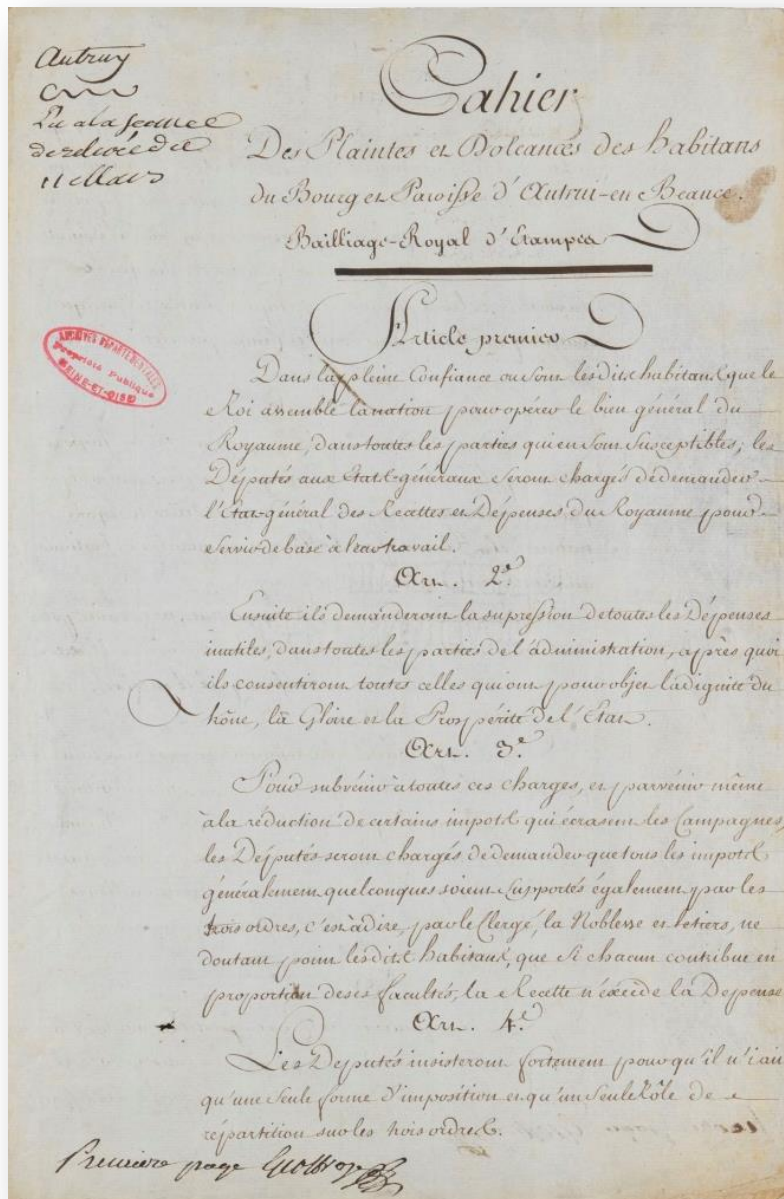
Le métier a changé depuis Camille Chassin ! Aux multiples interventions sur le terrain se sont ajoutées des spécialisations comme les interventions en milieu aquatique, les équipes cynophiles, les cellules d'intervention chimique, les cellules mobiles d'intervention radiologique etc. La formation continue et spécialisée est aujourd'hui fondamentale pour les pompiers professionnels comme pour les volontaires.

Les citoyens prennent la parole



Cahiers de doléances des habitants de la paroisse de Pannetières (Pannecières), 11 mars 1789.

Sous l'Ancien Régime, les assemblées convoquées pour l'élection des députés aux états généraux consignaient en « cahiers de plaintes, doléances et remontrances » les réclamations et les vœux que leurs représentants devaient faire valoir. Lors de la réunion des États généraux de 1789, l'administration avait envoyé des modèles de cahiers aux assemblées chargées de les rédiger. On constate que, tout comme à Autruy, présenté sur le panneau 14, les habitants de Pannecières réunis le 11 mars 1789 se sont contentés de les recopier.



Cahier de doléance de la paroisse d'Autruy (Autruy-sur-Juine).
(Arch. dép. du Loiret, 4B2)



37 Procès-verbal des délibérations des habitants de la paroisse d'Andonville, 3 mars 1789.

Les habitants d'Andonville y expriment très clairement leur volonté de s'abstraire des modèles fournis.

Transcription partielle

*nous ont
déclaré que, s'agissant d'états libres et généraux du royaume, ils entendoient
n'être point gênés dans leur liberté et nous requéroient d'insérer dans notre
procès-verbal toutes les instructions, mémoires et pouvoirs qu'ils jugeroient
à propos de donner à leurs députés quand même elles seroient différentes de
celles qui ont été insérées dans les modèles que l'administration a cru pouvoir
en donner. Que rien ne seroit plus contraire à la liberté que l'obligation de
suivre tel ou tel modèle de pouvoir, d'instruction, de mémoire ou de procès-verbal,
qu'un procès-verbal est le récit de la manière dont certains faits se sont passés
et qu'il n'est pas possible de prévoir à l'avenir ce qui se passera dans une
assemblée.*

(Arch. dép. du Loiret, 4B2)



38 Cahier de doléance de la paroisse d'Andonville, 11 mars 1789.

(Arch. dép. du Loiret, 4B2)



Si les cahiers de doléances des États généraux de 1789 sont les plus connus, les Archives départementales du Loiret conservent aussi, sous la référence 1 J 502, des « copies de documents relatifs aux états généraux convoqués entre 1484 et 1651, notamment des cahiers de doléances des paroisses du Loiret en 1588 (1484-1651) » et sous la référence 12 J 57, des « extraits des cahiers de doléances des Trois États assemblés à Orléans (1560) ».



39 Cahier du service d'accueil de la Ville d'Orléans transformé en « cahier de doléances » (décembre 2018), et « cahier citoyen » ouvert pour le Grand débat national (février 2019).

(Arch. dép. du Loiret, 1800 W 8)



40 « Cahier citoyen » des communes de Neuvy-en-Sullias et de Nibelle, 2019.

(Arch. dép. du Loiret, 1800 W 8)

Au début de l'année 2019, le gouvernement français a souhaité ouvrir un Grand Débat National pour tenter d'apporter une réponse aux mouvements sociaux initiés à la fin de l'année 2018. Dès avant, certaines communes avaient spontanément ouvert des « cahiers de doléances » destinés à recueillir les résolutions des citoyens. Devant l'ampleur du mouvement de création de ces cahiers, dénommés officiellement « cahiers citoyens », leur collecte a été assurée par les préfetures, afin d'alimenter les contributions au Grand Débat.

Afin de conserver dans les meilleures conditions les documents originaux, mais également d'en permettre un accès facilité aux chercheurs, les Ministères de l'Intérieur et de la Culture ont convenu de leur versement immédiat aux Archives départementales.